

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 5 septembre 2023, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M. Jean-Charles Bouvrette,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Jessyca L'Écuyer,	membre représentant la communauté
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Geneviève Pelletier,	membre représentant la communauté
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invités :

M. François Bérubé, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M^{me} Isabelle Gallant, directrice adjointe, Service des ressources matérielles
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Jérémie Harnois, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. René Brisson, directeur général, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1.3. DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENCE TEMPORAIRE D'ASSEMBLÉE (RCA-316/SSGAJ)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Johanne Hamel de désigner M. René Brisson pour présider la séance jusqu'à la nomination d'un membre du conseil d'administration à la présidence.

1.4. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire général procède à l'assermentation de :

M. Jean-Charles Bouvrette, membre parent d'un élève représentant le district 3
M^{me} Viviane Drapeau, membre parent d'un élève représentant le district 4
M. Yannick England, membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon, membre représentant de la communauté, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
M. Pier-Luc Girard, membre représentant de la communauté, personne âgée entre 18 et 35 ans
M^{me} Johanne Hamel, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
M^{me} Malaythip Phommasak, membre représentant le personnel d'encadrement
M^{me} Isabelle Viau, membre parent d'un élève représentant le district 1

1.5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-317/SSGAJ)

M^{me} Jaymee Lafave **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Mot du directeur général
- 1.3 Désignation d'une présidence temporaire d'assemblée
- 1.4 Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration
- 1.5 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

- 2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

- 6.1 Démission d'un membre du conseil d'administration représentant le personnel professionnel non enseignant
- 6.2 Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence
- 6.3 Procédure d'élection relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- 6.4 Clôture de la période de mises en candidature pour la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- 6.5 Nomination de la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- 6.6 Clôture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- 6.7 Nomination de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- 6.8 Bilan des travaux d'été
- 6.9 État de situation à la suite du sinistre ayant eu lieu à l'école Saint-Joseph
- 6.10 État de situation - École l'Oasis
- 6.11 Campagne de souscription au profit de Centraide Laurentides pour l'année scolaire 2023-2024
- 6.12 Bilan de la rentrée 2023-2024
- 6.13 Transport - État de situation

- 6.14 Nomination des membres du conseil d'administration aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

- 6.15 Nomination des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif

- 6.16 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023

7. Information de la présidence ou du directeur général

8. Divers

9. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.2 sont adoptés sur proposition de M^{me} Isabelle Viau.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023 (RCA-318/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Isabelle Viau de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023 (RCA-319/SSGAJ)

M^{me} Isabelle Viau **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – N/A
Comité de vérification – volet RARC – N/A
Comité de vérification – N/A
Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LE PERSONNEL PROFESSIONNEL NON ENSEIGNANT

Pour information

6.2. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENCE D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA VICE-PRÉSIDENCE (RCA-320/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de nommer M^e Rémi Tremblay, président d'élection et de nommer M. Michaël Charette, directeur général adjoint pour agir comme scrutateur.

Adopté

6.3. PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-321/SSGAJ)

M^{me} Isabelle Viau **PROPOSE** d'adopter la procédure d'élection suivante :

1. Préambule

Le mandat de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'administration prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration.

2. Élection

Le président de l'élection recevra les propositions des mises en nomination pour la présidence et la vice-présidence. S'il y a lieu, il y aura vote et publication des résultats.

Le président procède en premier lieu à l'élection de la présidence et ensuite à l'élection de la vice-présidence.

3. Mises en nomination

Dès que le président de l'élection déclare un poste ouvert, il reçoit toutes les propositions de mises en nomination, au fur et à mesure de leur présentation.

Seul un membre du conseil d'administration siégeant à titre de parent peut faire l'objet d'une proposition de mise en nomination.

Sur proposition d'une résolution adoptée à la majorité des voix, la période de mises en candidatures est close.

S'il n'y a qu'une seule personne pour un poste à pourvoir, le membre du conseil d'administration proposé, s'il accepte, se trouve élu. S'il y a plus d'un candidat, le président de l'élection appelle le vote après avoir demandé à chaque candidat mis en nomination, commençant par le dernier, s'il accepte d'être mis en nomination.

4. Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

5. Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le membre du conseil d'administration utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les membres du conseil d'administration siégeant à titre de parent.

6. Scrutin

Après la tenue du scrutin, le président d'élection fait rapport à l'assemblée.

Les propositions de mises en candidature et la proclamation du candidat élu au poste de la présidence ou au poste de la vice-présidence doit être faite en assemblée publique.

7. La présidence de l'assemblée

La présidence de l'assemblée (excluant la présidence temporaire s'il s'agit d'une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration) peut faire des propositions pour des mises en candidature.

La présidence de l'assemblée (excluant la présidence temporaire s'il s'agit d'une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration) vote à chaque tour de scrutin.

8. La majorité

Le candidat ne pourra être élu à la présidence ou à la vice-présidence qu'à la majorité des voix exprimées.

Tout membre n'ayant pas exercé son droit de vote sera réputé s'être abstenu de voter.

9. Processus d'élimination

Advenant la situation où personne n'obtient la majorité, la personne qui a le moins de votes après un tour de scrutin est automatiquement éliminée et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire parmi les candidats toujours en lice.

Dans la situation où les deux candidats qui ont reçu le moins de votes sont *ex aequo*, le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement ces deux candidats. S'il l'égalité des votes demeure, la présidence de l'assemblée exerce son vote prépondérant pour départager seulement ces deux candidats. S'il y a plus de deux candidats dans cette situation, la présidence de l'assemblée se prononce de façon à éliminer un candidat et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement les deux autres candidats *ex aequo*. Si ces dernières situations surviennent dans le cadre du processus d'élection de la présidence, le président d'élection procèdera de façon aléatoire selon le moyen de son choix lequel moyen devra présenter une garantie suffisante du caractère aléatoire de l'opération.

10. Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq (5) jours suivant la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Adopté

6.4. CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-322/SSGAJ)

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est PROPOSÉ par M^{me} Viviane Drapeau de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

6.5. NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-323/SSGAJ)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT le résultat de l'application de la procédure plus haut référée;

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Gagnon de nommer M^{me} Isabelle Viau à la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.6. CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-324/SSGAJ)

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est PROPOSÉ par M^{me} Johanne Hamel de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

6.7. NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-325/SSGAJ)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT le résultat de l'application de la procédure plus haut référée;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis de nommer M^{me} Jaymee Lafave à la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.8. BILAN DES TRAVAUX D'ÉTÉ

Pour information

6.9. ÉTAT DE SITUATION À LA SUITE DU SINISTRE AYANT EU LIEU À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Pour information

6.10. ÉTAT DE SITUATION - ÉCOLE L'OASIS

Pour information

6.11. CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CENTRAIDE LAURENTIDES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (RCA-326/DG)

CONSIDÉRANT le partenariat établi depuis plusieurs années avec Centraide Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des sommes recueillies par Centraide Laurentides, selon cette dernière, provient des campagnes en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Laurentides soutient financièrement plusieurs organismes communautaires demeurant sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jessyca L'Écuyer, d'autoriser, pour l'année scolaire 2023-2024, la tenue d'une campagne de souscription auprès des employés du CSSRDN au profit de Centraide Laurentides.

Adopté

6.12. BILAN DE LA RENTRÉE 2023-2024

Pour information

6.13. TRANSPORT - ÉTAT DE SITUATION

Pour information

6.14. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIVERS COMITÉS PERMANENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-327/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave de nommer les personnes suivantes aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Viviane Drapeau
M. Alexandre Gagnon
M^{me} Geneviève Pelletier
M^{me} Nathalie St-Louis
M^{me} Isabelle Viau

Comité de vérification

M. Jean-Charles Bouvrette
M. Pier-Luc Girard
M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Jessyca L'Écuyer
M^{me} Malaythip Phommasak

Comité des ressources humaines

M^{me} Viviane Drapeau
M. Yannick England
M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Audrey Lane
M^{me} Danny Mahone
M^{me} Isabelle Viau

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Danny Mahone
M^{me} Jaymee Lafave

Comité conjoint tripartie piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute — Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier — Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Johanne Hamel
Mme Jaymee Lafave, (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M^{me} Isabelle Viau

Comité culturel :

M^{me} Viviane Drapeau

Adopté

6.15. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE CORPORATION SANS BUT LUCRATIF (RCA-328/SSGAJ)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Viviane Drapeau de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif :

TRICENTRIS, centre de tri :

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Audrey Lane, (substitut)

Adopté

6.16. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2023

Pour information

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-329/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 10.

Adopté

Présidente

Secrétaire